

Commune de LOUISFERT

**PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 13 -présents : 07 -absents : 06

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents :

GUILLOIS Alain APPER Dominique JEUSSE Cédric GUÉRIF-ROBERT Barbara
ADAM Magali PAGEOT Martine DENIEUL François
formant la majorité des membres en exercice

Excusés : BROUYER Christian, MARTIN Sophie, GUÉRIN Soizic, CHALLON Sabrina, CERISIER Jérémy, BRADANE Sébastien

Le quorum de sept étant atteint, Mr Alain GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre, François DENIEUL, comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024
2. VIREMENT DE CREDIT N°2 AU BUDGET ANNEXE AUBERGE 2024
3. VIREMENT DE CREDIT N°4 AU BUDGET COMMUNE 2024
4. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
5. QUESTIONS DIVERSES

2024/12.01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26-11-2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

2024/12.02	DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF ANNEXE AUBERGE 2024
-------------------	--

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2024 du budget annexe Auberge étant insuffisants pour engager la dépense suite à la décision modificative n°3 du budget principal en date du 15 octobre 2024, il propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap/ art	Intitulé	Montant	Chap/ art	Intitulé	Montant
23/ 2313	<u>DEPENSES</u> Constructions (DI)	- 23 000 €	65/ 65822	<u>DEPENSES</u> Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal (DF)	+ 23 000 €
021/ 021	<u>RECETTES</u> Virement de la section d'exploitation (RI)	- 23 000 €	023/ 023	<u>DEPENSES</u> Virement à la section d'investissement (DF)	- 23 000 €

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité,

- d'APPROUVER la décision modificative n°2 exposée ci-dessus à apporter au Budget annexe Auberge 2024

2024/12.03	DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal 2024 étant insuffisants, il propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°4 suivante :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
Chap/ art	Intitulé	Montant	Chap/ art	Intitulé	Montant
012/ 64	Charges de personnel et frais assimilés (DF)	- 6 000 €	65/ 65314	Cotisation de sécurité sociale – part patronale (DF)	+ 6 000 €
TOTAL		- 6 000 €	TOTAL		+ 6 000 €

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité,

- d'APPROUVER la décision modificative n°4 exposée ci-dessus à apporter au Budget principal 2024 -Commune

2024/12.04	AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits :

Il est proposé à l'assemblée de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits indiqués ci-après, les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets qui devront intervenir avant le 15 avril 2025.

Pour ce qui concerne le budget principal, il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Autorisation de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 25 %	Montant sollicité sur le budget principal
20	Immobilisations incorporelles	61 304 €	15 326 €	15 300 €
204	Subvention d'équipement versée	9 590 €	2 397,50 €	2 300 €
21	Immobilisations corporelles	133 065 €	33 266,25 €	33 200 €
23	Immobilisations en cours	536 185 €	134 046,25 €	134 000 €

Pour ce qui concerne le budget annexe Assainissement, il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX USEES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Autorisation de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 25 %	Montant sollicité sur le budget principal
20	Immobilisations incorporelles	24 289 €	6 072,25 €	6 000 €
23	Immobilisations en cours	539 560 €	134 890,00 €	134 890 €

Pour ce qui concerne le budget annexe Auberge, il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

BUDGET ANNEXE AUBERGE				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Autorisation de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025 25 %	Montant sollicité sur le budget principal
21	Immobilisations corporelles	22 987 €	5 746,75 €	5 700 €
23	Immobilisations en cours	60 580 €	15 145,00 €	15 140 €

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025.

2024/12.05

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Vœux de la municipalité à la population**

La cérémonie aura lieu à la Grange aux Poètes à 20 h le vendredi 3 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 33.

Etaient présents à la clôture de la séance : GUILLOIS Alain, APPER Dominique, JEUSSE Cédric,
GUÉRIF-ROBERT Barbara, ADAM Magali, PAGEOT Martine, DENIEUL François.

Signatures :

A Louisfert, le 23 décembre 2024

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Alain GUILLOIS

François DENIEUL